Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet COLDIS entrepôt sur la commune principale de l'AIOT 17 Rue Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers.

La référence de votre dossier est A-5-EIFUMI9AW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/07/2025 à 17h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006501176**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **72262054900062**

Raison sociale **COLDIS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

230 AVENUE DU COUNOISE

84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Signataire

Qualité : **directeur**

Référent

Fonction : **directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **COLDIS entrepôt**

Description des activités : **Coldis exploite un entrepôt de 6 cellules de 76386m3, sur la commune de Gretz Armainvilliers, 17/25, avenue Ampère. L'entrepôt de COLDIS comprend 2 cellules : inflammables et aérosols. la cellule C4 dédiée au stockage d'inflammables et la cellule C5 dédiée au stockage d'aérosols. La cellule C4 abritera les rubriques 4331, 4510 et 4511. Elle sera composée de 2 racks : - 1 rack simple 22.3mx1.1mx7.5m - 1 rack double 16.8mx2.4mx7.5m La cellule C5 abritera la rubrique 4320. Elle sera composée de 2 racks : - 1 rack simple 22.3mx1.1mx7.**

5m - 1 rack double 16.8mx2.4mx7.5m L'objet de cette présente déclaration est le classement en 4320,4510 pour le stockage dans ces 2 cellules

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **17 Rue Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers**

X : 680557

Y : 6847946

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					site:

4320	4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	Quantité susceptible d'être présente 16 t	D	Tonnage dans la cellule C5 sur 7.5m de hauteur : Aérosols extrêmement inflammables 16t site:
4510	4510-2	Dangereux pour l’ environnement aquatique 1	Quantité susceptible d'être présente 50 t	DC	Tonnage dans la cellule C4 sur 7.5m de hauteur : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1 : 50t

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **Les seuls déchets sont des déchets de bureaux. Ils sont collectés et triés.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Il est à retenir que des RIA et extincteurs équipent l’ensemble des cellules de l’entrepôt.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Le volume nécessaire pour la lutte contre un incendie, selon le guide D9, est 540m3. Il est assuré par 2 bâches à eau, 1 poteau privatif, et les poteaux incendie de l’avenue d’Ampère. Ils sont détaillés plus bas. Le volume des eaux d'extinction à retenir sur site en cas d’incendie, selon le guide D9a, dimensionne le bassin enterré soit 730m3 (détaillé plus bas). En limite Nord-Ouest du site, 2 bâches à eau souples correspondant à 280m3 constituent une réserve incendie. Une aire de stationnement**

pompiers est matérialisée par un marquage au sol, devant ces 2 bâches. 3 poteaux et bouches sont répartis comme suit, pour fournir un volume de 360m3 en 2H : - Un poteau privatif au Sud-Est du site, 60m3/H soit 120m3 pour 2H - 2 bouches à incendie le long de l'avenue Ampère. o Une bouche devant l'entrée du site 60m3/H soit 120m3 pour 2H o Une bouche à 150m à l'ouest 60m3/H soit 120m3 pour 2H

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)